



Liste des emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
1	Vole publique : Amorce d'une voie nouvelle de 8 mètres d'emprises à partir de falées des Voies	Commune
2	Amélioration rue de Strasbourg / rue d'Erstein	Commune
3	Création d'un sentier de la zone 1AUb vers la rue d'Erstein	Commune
5	Création d'un espace de retournement rue du stade	Commune
6	Elargissement de la rue de Heussem (8 mètres d'emprises)	Commune
7	Création d'un sentier de la rue des vergers vers la zone 2AUc (3 mètres d'emprises)	Commune
8	Amorce d'une voie nouvelle à partir de la rue de Heussem pour la deserte de la rue 2AU (8 mètres d'emprises)	Commune
9	Vole d'accès à la zone 2AU (8 mètres d'emprise)	Commune
10	Vole d'accès à la zone 2AU (8 mètres d'emprise)	Commune
11	Elargissement de la rue de Sand (8 mètres)	Commune
12	Elargissement de la rue de Fil (8 mètres d'emprise)	Commune
14	Amorce de la voie de liaison	Commune
13	Installation d'intérêt général : Extension de la zone de sport et de loisirs	Commune

LEGENDE :

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1 - LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- [Hatched Box] Vole publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- [Grey Box] Bâtiment agricole identifié au titre du 2° de l'article R.123-12 du Code de l'Urbanisme.
- ~~[Hatched Box] Zones inconstructibles de fil~~

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- ~~[Crossed Box] Zones de dangers liées aux ouvrages de transport~~
- ~~[Crossed Box] I1 Plan de prévention~~
- ~~[Crossed Box] ELS = Zones de dangers graves~~
- ~~[Crossed Box] PEL = Zones de dangers graves~~